

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LES PONTS DE CE, le Jeudi 29 Janvier 2026

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Maine-et-Loire (CDRP49) alerte sur la préservation des sentiers face aux projets cyclables intercommunaux de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Aujourd’hui, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Maine-et-Loire (CDRP) souhaite exprimer sa vive préoccupation face aux projets de revêtement des sentiers et à leur gestion (cf. article paru dans la presse locale le 24 janvier 2026)

Les aménagements envisagés n’ont fait l’objet d’aucune concertation avec les comités départementaux sportifs concernés par ces chemins, alors même qu’ils risquent de dégrader la qualité et l’identité naturelle de ces itinéraires, tels que le GR® Loire Sauvage GR® de Pays Coteaux du Layon et de la Loire ou la Route Européenne Équestre D’Artagnan, emblématiques de l’Anjou.

Ces sentiers sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), document qui encadre leur préservation par une convention conclue entre le département et la communauté de communes. L’usage de revêtements en enrobé sur ces tronçons contrevient à cet engagement et à l’esprit même de la randonnée pédestre et équestre, qui valorise la nature et la convivialité des chemins ruraux.

Par ailleurs, les investissements envisagés paraissent disproportionnés au regard de la fréquentation cycliste attendue sur certains tronçons. Des solutions alternatives, respectueuses de l’environnement et des usages partagés, existent et mériteraient d’être étudiées en concertation avec l’ensemble des acteurs.

Devant le fait accompli et la menace pesant sur nos sentiers, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Maine et Loire, organe déconcentré de la FFRandonnée, se réserve le droit d’étudier la modification du tracé des GR concernés afin qu’ils se retrouvent sur un territoire où ils seront pleinement respectés et valorisés.

Le CDRP49 appelle la Communauté de Communes Loire Layon Aubance à suspendre les travaux et à ouvrir un dialogue constructif pour préserver un patrimoine de randonnée qui constitue la richesse et l’attractivité du territoire.

Le Comité souhaiterait relayer ce positionnement par le biais de vos médias à l’occasion d’une prochaine rencontre, qui pourrait se tenir à la Maison Départementale des Sports, 7 rue Pierre de Coubertin, aux Ponts-de-Cé ou dans un lieu qui vous conviendrait.

Bien cordialement,

**M.GAUTTRON**

**Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Maine-et-Loire**



Association bénéficiaire de l’Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 23 rue Raspail, Ivry sur Seine 94200 – Numéro d’immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – centre d’informations : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d’utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

